

RECONSTRUCTION DE L'ECLUSE A POISSONS DU PURAIS COMMUNE DE RIVEDOUX PLAGE - DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Arrêté préfectoral en date du 3 avril 2026

Rapport du Commissaire Enquêteur



Commissaire enquêteur : Alain Goux

Destinataires :

- M le Préfet de Charente maritime**
- M le Président du Tribunal Administratif de Poitiers**
- M le Maire de Rivedoux-Plage**
- M le Président de l'APPRP**

SOMMAIRE

A - reconstruction d'une écluse à poissons à Rivedoux Plage

1 - qu'est-ce qu'une écluse à poissons ?	page 3
2 - une « invention » ancestrale qui ne cessera pas d'évoluer	page 4
3 - un mode de pêche répandu dans le monde entier	page 6
4 - le fonctionnement d'une écluse à poissons	page 7
5 - un intérêt nouveau aujourd'hui	page 8

B - le projet

1- l'écluse du Purais, objet de la présente enquête	page 9
2 - l'APPR maître d'ouvrage	page 10
3 - le cadre juridique	page 11

C - l'enquête publique

1 - les pièces du dossier	page 12
2 - organisation de l'enquête	page 12
3 - réunion préalable organisée le mercredi 15 avril 2026	page 13
4 - mesures de publicité	page 14
5 - déroulement de l'enquête	page 14

A - reconstruction d'une écluse à poissons à Rivedoux Plage

1 - qu'est-ce qu'une écluse à poissons ?

Les écluses à poissons constituent un élément remarquable du patrimoine maritime des îles de Ré et Oléron. Ces ouvrages de pierre, construits sur l'estran, remontent pour certains au Moyen Âge, voire à des périodes plus anciennes et se présentent sous la forme d'un fer à cheval édifîés dans la zone découverte à marée basse.

Sur l'Île de Ré, 14 écluses sont encore visibles, notamment sur les côtes nord et ouest. Elles témoignent de l'importance historique de la pêche vivrière pour les populations insulaires. Elles constituaient en effet une source importante de leur alimentation journalière !

L'entretien de ces structures était autrefois assuré collectivement par les habitants regroupés en communautés de propriétaires.

Aujourd'hui, ces ouvrages sont remarquables pour leur intérêt historique ainsi que pour leur rôle écologique dans un contexte nouveau de réchauffement climatique entraînant une montée des eaux et un recul du trait de côte. Par ailleurs, elles créent des habitats favorables à de nombreuses espèces marines et contribuent à la préservation de la biodiversité du littoral.

Sur les sites entretenus, elles constituent un attrait touristique et culturel majeur, illustrant l'ingéniosité des initiateurs de cette technique.



2 - une « invention » ancestrale qui ne cessera pas d'évoluer

Le long des côtes de l'île de Ré s'avancent des murets de pierres qui se dirigent vers le large avant de décrire un arc de cercle et revenir vers la grève.

Ces longs murets de pierre sont des écluses à poissons ou des pêcheries. Situées sur le littoral rétais et oléronais, ces espaces sont destinés à pratiquer la pêche. Les écluses à poissons sont les pêcheries les plus simples. Construites dans une cuvette peu profonde, sur un fond rocheux, elles forment un fer à cheval de 400 à 1 000 m ouvert sur le large. Elles comprennent un bras nord et un bras sud constitués de pierres sèches empilées qui permettent de marquer la zone. Recueillies sur place, elles servent à monter des murs de 30 cm de hauteur jusqu'à 1,5 m ou 2 m, en partant de la plage vers le large. Fait essentiel, leur montage se réalise sans liant et tous doivent donc être horizontaux pour résister à la pression. Ils sont dotés de plusieurs ouvertures [claie au sud ou coui au nord de l'île de Ré] grillagées et aménagées pour piéger les gros poissons, tout en respectant les dimensions de la maille pour laisser passer les juvéniles. Ce système garantit que les jeunes poissons, indispensables à la régénération des populations, puissent continuer à grandir et se reproduire.



L'objectif est d'y piéger les poissons à la marée descendante. Les pêcheurs se déplacent alors à pied dans l'enceinte pour prendre du poisson à l'aide d'un « treillat ».





3 - un mode de pêche répandu dans le monde entier

Présentes dans de très nombreux pays, ces écluses sont apparues bien avant le moyen âge.

Ainsi, dans de nombreuses régions du monde, des systèmes comparables existent vraisemblablement depuis la Préhistoire.

Sur le littoral atlantique, il est d'ailleurs probable que des pièges rudimentaires de pierres ait été utilisés avant l'apparition des textes écrits.



Source xxxxxxx

Au 19ème siècle, époque de l'apogée des écluses à poissons, on en dénombre environ 140 sur l'île de Ré.

Aujourd'hui, un comptage fait état d'environ seulement 14 écluses actives !

Celle-ci sont essentiellement regroupées sur la façade Ouest de l'île.

Des associations de passionnés [notamment l'Association de Défense des Ecluses à Poissons de l'Île de Ré [ADEPIR] ou des codétenteurs assurent bénévolement l'entretien de celles-ci.

4 - le fonctionnement d'une écluse à poissons

Leur fonctionnement repose sur le phénomène des marées.

À marée haute, les poissons franchissent les murs et pénètrent dans l'enceinte de l'écluse. Lorsque la mer se retire, ils restent piégés dans les bassins ou dans des zones plus profondes appelées « trous », où les pêcheurs peuvent les capturer.

L'écluse à poissons est faite de murets de pierres sèches qui sont immobilisées par calage, que les bâtisseurs avait prélevé sur la banche à partir des bancs rocheux à proximité, d'où leur limitation géographique aux côtes littorales rocheuses, le plus souvent schisteuses où les pierres mobiles sont facilement disponibles.

L'écluse est élevée à la hauteur de quatre pieds au plus, sans chaux, ni ciment, ni maçonnerie, comme le veut Colbert, dans son ordonnance de la Marine de 1861.

Ainsi construite dans un équilibre difficile à trouver dans les premiers temps, une cimentation naturelle consolide l'ensemble. En quelques mois en dehors de l'hiver, des invertébrés constructeurs recouvrent le mur et colonisent les espaces libres.

Enfin, les huitres se fixent et consolident la liaison entre les pierres du parement.

À marée basse, l'eau est retenue et s'écoule par des ouvertures aménagées dans le mur : les « claires », munies de grilles pour retenir le poisson ⁵. À l'intérieur, l'espace délimité par les deux bras de pierre de l'écluse, ouverts vers la côte de « V » se nomme la « foue ». Elle peut être divisée en plusieurs zones de pêche par des murets; les zones communiquent entre elles par des ouvertures : les pas que l'on peut fermer par des grilles pour faciliter la prise du poisson ⁵.

La pointe de l'écluse est ouverte vers la mer et se termine par des ouvertures grillagées appelées « bouchauds » ou par un « bouton », ouvrage formé de 4 pieux et de traverses, qui permet d'accrocher un filet en forme de poche dit « ancrau »⁸.

La particularité des ouvrages est d'augmenter la vitesse du courant à marée descendante de façon à diriger le poisson vers la claie de l'écluse, et de permettre en même temps le dévasage de l'écluse.

Les barrages à poissons faits de bois entrelacés [haie végétale composée de fascines], sont nommés claies, pêcheries de clayonnage, bas parcs ou bouchots sous l'Ancien Régime. Elles sont adaptées à des rivages peu exposés.

5 - un intérêt nouveau aujourd'hui

Si aujourd'hui la fonction première n'est plus d'actualité, 2 autres considérations sont régulièrement mises en avant.

En premier lieu, la fonction patrimoniale touche une part du public de plus en plus large, les dernières écluses à poissons témoignant de l'inventivité d'une époque.

D'ailleurs, cinq écluses des Sables-Vigniers [Oléron, 17] sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et attendent leur classement !

En second lieu, les obstacles que constituent ces écluses modifient les courants et les impacts sur le trait de côte.

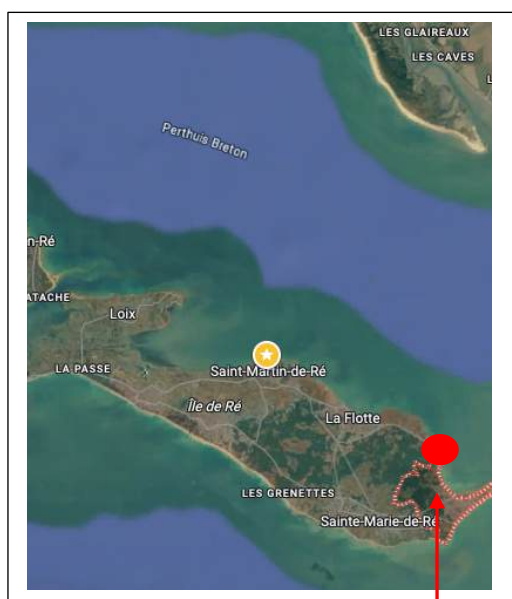
Les observations ont ainsi mis en évidence une érosion moins importante sur les côtes accueillant une écluse.

Ce qui est fascinant, c'est qu'en marchant aujourd'hui sur l'estran d'Esnandes, de Charron, de l'île de Ré ou encore d'Oléron, on voit encore les vestiges d'un immense système de pêche communautaire qui a nourri les populations locales pendant près d'un millénaire.

B - le projet

1- l'écluse du Puraïs, objet de la présente enquête

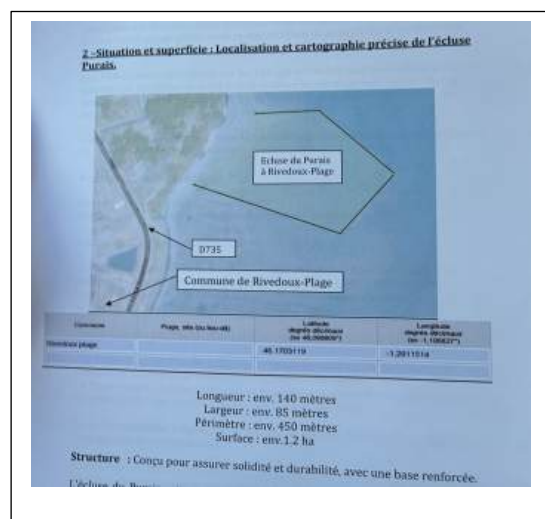
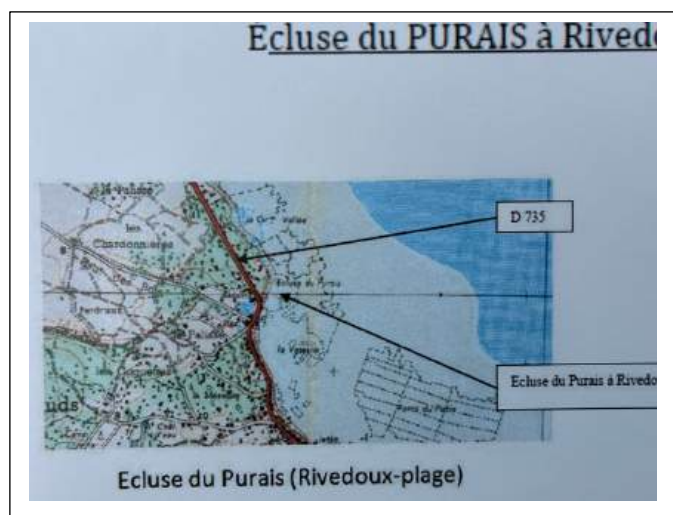
Cette écluse est située à la sortie Nord de la partie urbanisée de Rivedoux-plage, en direction de La Flotte en Ré :



situation de l'écluse du Puraïs



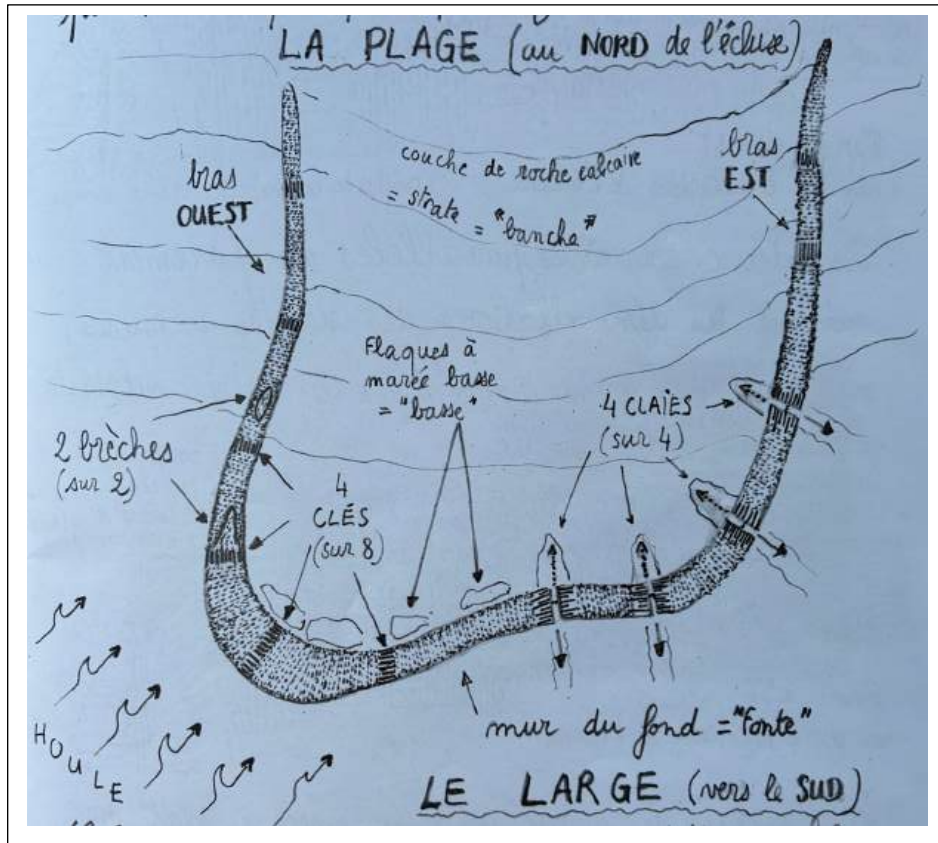
en transparence, les limites de l'écluse



Sa construction originelle était semblable à celles que l'on trouve encore sur l'île à Sainte Marie de Ré ou encore Saint Clément des Baleines.

Le document joint au dossier fourmille de détails de réalisation qui montre comment la disposition des pierres, ramassées sur place, assurait à l'ensemble une stabilité que seuls des courants violents ou bien encore des tempêtes pouvaient malmener.

On peut d'ailleurs noter qu'aucun liant hydraulique n'était mis en œuvre, les huîtres se déposant entre les roches assurant cette fonction de liant



Plan masse schématique d'une écluse à poissons

2 - L'APPR maître d'ouvrage

Parmi les membres de l'association se trouvent des personnes ayant l'expérience de la reconstruction de l'écluse située au phare des Baleines, écluse la plus importante de l'île de Ré.

Un savoir-faire de certains de ses membres qui souhaite par ailleurs transmettre cette expérience.

L'APPRP a d'ailleurs fait évoluer ses statuts afin d'intégrer la compétence sur ses ouvrages dans le giron de ses missions. Le règlement intérieur de l'association a été également modifié.

Une idée du travail que ce projet nécessitera tient dans ces quelques chiffres :

- Superficie = 1.2 hectares
- Durée estimée des travaux : 2 à 3 ans
- Longueur du mur : environ 140m

A titre de comparaison, le chantier de l'écluse « La Moufette », sur la commune de Saint Clément, a nécessité 2 ans de travaux !

Soucieux de respecter les techniques traditionnelles, la mise en œuvre respectera les outils et savoir-faire d'autrefois. Ainsi, aucun moyen mécanique moderne ne sera utilisé !

Ce chantier a aussi une dimension éducative.

Bien que l'accueil de classe ne puisse pas être envisagé pour des questions de sécurité, des chantiers participatifs seront organisés pour les adultes souhaitant être acteurs du renouveau de ce patrimoine quelque peu oublié.

3 - Le cadre juridique

Le projet est situé sur le Domaine Public Maritime et doit de ce fait répondre à un régime juridique particulier.

En application de l'article L. 2124-3 du Code Général des Personnes Publiques [CGPPP], les dépendances du domaine public naturel situées en dehors des limites administratives des ports peuvent faire l'objet de concessions d'utilisations à l'usage du public, à un service public ou à une opération d'intérêt général.

Le projet présenté répond bien à la notion d'intérêt général.

Son instruction, particulière, permettra la réalisation du projet en l'assortissant de contraintes énumérées dans le CGPPP, à savoir :

- La durée de l'autorisation n'excèdera pas 30 ans
- Les biens concédés ne sont pas soustraits au DPM et l'autorisation ne constituera pas de droits réels
- Le dossier de demande doit comporter un rapport de présentation répondant notamment à son impact sur l'environnement et aux conditions de réversibilité si besoin était
- Une évaluation des incidences [projet situé dans une zone Natura 2000]
- Recueillir l'avis de préfet maritime et de l'autorité militaire de la zone
- Faire l'objet d'une enquête publique

C - l'enquête publique

L'enquête a pour vocation de permettre à tout un chacun de s'exprimer sur le projet, sur quelque aspect du projet qu'il soit juridique, technique, ou encore sur les impacts connus ou ignorés sur son environnement proche ou plus éloigné.

1 - les pièces du dossier

Un dossier très complet a été établi par le maître d'ouvrage, l'APPRP :

- Statut de l'Association de la Plaisance et du Port de Rivedoux-Plage [APPRP] / statuts
- Petit manuel en 12 leçons du bâtisseur maritais de pêcheur insulaire en pierres
- Demande de concession d'utilisation sur le Domaine Public Maritime [DPM] de l'île de Ré
- Le formulaire Natura 2000

Concernant le premier point, il est remarquable de constater l'engouement pour ce projet au sein des membres de l'Association des Professionnels et Plaisanciers du port de Rivedoux-Plage [PPRP - dénomination à sa création, devenue , le 11/06/2025, Association de la Plaisance et du Port de Rivedoux-plage puis, le 09/08/2025 Rivedoux Plage Plaisance , le sigle restant AOORP] .

Lors de cette assemblée générale, il est décidé d'intégrer à l'association une section dédiée à la reconstruction de la digue du Purais.

Un règlement intérieur spécifique est alors déposé en Préfecture.

Afin d'accompagner les bénévoles dans leur engagement à reconstruire cet ouvrage, le «petit manuel du bâtisseur maritais ... » adopte un langage à la fois techniques et précis [par la multitude de ses croquis explicatifs], parfois même poétique !

2 - organisation de l'enquête

Par décision du 27 mars 2026, le Président du Tribunal Administratif a désigné :

- Monsieur Alain Goux et monsieur Alain Charrier respectivement Commissaire enquêteur et Commissaire enquêteur suppléant

Par arrêté du 3 avril 2026, le Préfet de la Charente Maritime a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime destinée à la reconstruction de l'écluse du Purais sur la commune de Rivedoux-plage.

Cette enquête se tiendra du 27 avril au 19 mai 2026, période durant laquelle 3 permanences en mairie sont prévues :

- Le lundi 27 avril, de 10h00 à 12h00
- Le mardi 12 mai, de 10h00 à 12h00
- Le mardi 19 mai, de 10h00 à 12h00

3 - réunion préalable organisée le mercredi 15 avril 2026.

Celle-ci s'est déroulée en 2 temps :

Sur place dans un premier temps, en présence de

- Mme Michel DDTM
- M Potier Pascal président de l'APPRP
- M Rizo Norbert association
- M Alain Goux Commissaire Enquêteur

Une visite détaillée du site a permis de prendre la mesure du projet dans ses différentes dimensions.

Outre l'exposé de L'APPRP qui met en relief la compétence de ses membres, tous bénévoles, qui ont à cœur de refaire vivre ce qui est aujourd'hui un élément de patrimoine, chacun prend la mesure du cadre réglementaire qui entoure cette opération : Natura 2000, Site classé, ... pour ne citer qu'eux.

La conclusion attendue au terme des procédures prendra forme d'une décision ministérielle par Madame la Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le Climat et la Nature.

Un affichage était en place sur le site du projet lors de cette réunion préalable au début de l'enquête.

Toutefois, il ne respectait pas les normes en vigueur : caractéristiques géométrique ni de couleur.

Celui-ci a été corrigé avant la première permanence du lundi 27 avril en adoptant le format A2 avec un texte noir sur fond jaune puis apposé sur les lieux d'affichage légaux :

- Sur le site du projet
- En Mairie
- En Mairie annexe
- Sur la digue du port

- En mairie dans un second temps :

Etaient présents :

Les membres présents sur le terrain

Une représentante des services techniques de la mairie

M Raffarin, Maire de Rivedoux-Plage

2 sujets ont été abordés :

- 1 - information du public sur l'ouverture de l'enquête publique
- 2 - coût de l'enquête [parution, commissaire Enquêteur notamment]

Sur la 1^{ère} question, il est suggéré à la mairie, qui s'engage à donner une suite favorable, de faire paraître sur son site internet l'existence d'une enquête publique relative à la reconstruction de l'écluse du Paraïs. Un lien renverra sur le site de la Préfecture qui détaille le sujet.

la seconde question, plus pragmatique, est celle du coût financier de l'enquête.

En effet, le premier devis adressé à l'association pour l'information préalable s'élève en effet à la somme de 1595,30 €.

Cet aspect financier est au delà des moyens de l'APPRP qui envisage de retirer sa demande de reconstruction de l'écluse du Paraïs !

M. Rafarain affirme l'intérêt porté par la commune pour faire aboutir ce projet et proposera au prochain CM l'octroi d'une subvention complémentaire exceptionnelle afin de couvrir l'ensemble des frais.

Ceux-ci, outre les frais de l'ensemble des publications ainsi que les frais de rédaction des rapports d'enquête.

4 - mesures de publicité

Conformément à la réglementation, le public doit être informé par 2 publications reconnues d'intérêt public.

Les 2 premières publications doivent être faites au plus tard 15 jours avant le début de l'enquête.

Dans le cas présent, celles-ci ont été adressées à « Sud Ouest » et au Phare de Ré et publiées le 8 avri

Concernant les secondes publications, celles – ci ont eu lieu dans les 8 jours qui suivent le début de l'enquête soit au plus tard le

Les secondes doivent avoir lieu avant le 3 mai.

○

5 - Déroulement de l'enquête

Synthèse des avis formulés par les organismes concernés

DDTM	favorable
Evaluation des incidences NATURA 2000 – site du Pertuis Charentais	
Incidences sur la faune marine	favorable avec remarque (1)
Incidences sur les parties fixes	favorable avec remarque (1)
(1) : remarque formulée par M le Préfet de la Charente Maritime : « la reconstruction du mur de l'écluse s'effectuera en suivant les fondations d'origine et selon la technique ancestrale sans liant ».	
Parc Naturel Marin [PNM]	contribution technique
Préfet Maritime de l'Atlantique	avis favorable sans réserve
Communauté de Communes de l'île de Ré	avis favorable sans réserve
Commune de Rivedoux-Plage	avis réputé favorable
Commandant de la zone maritime atlantique	avis favorable

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites [CDNPS]

avis favorable, sous réserve de prendre en compte les prescriptions suivantes :

- Prendre les mesures nécessaires lors du dévasage pour éviter les effets négatifs sur les habitats naturels notamment sur les herbiers situés à proximité au sud
- Prévoir un espace de 5 cm minimum entre les barreaux de la claie pour permettre aux juvéniles atteignant la claie à marée descendante de pouvoir s'échapper et survivre
- Sensibiliser les pêcheurs bénéficiaires de l'écluse sur les enjeux et bonnes pratiques et leur rappeler la réglementation concernant la pêche à pied de loisir à laquelle ils sont assujettis : maille, nombre de prises maximales autorisée par jour et par pêcheur, obligation d'enrichissement et de déclaration à partir du 10 janvier pour certaines espèces visées.

L'ensemble de ces avis sont regroupés en annexe

Synthèse des observations du public

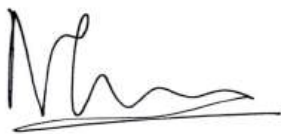
Durant chacune des 3 permanences, de nombreuses personnes ont regardé avec intérêt les éléments mis à leurs disposition.

13 personnes ont émis un avis sur le projet présenté :

- 11 sur le registre d'enquête
- 2 via le site internet de la Préfecture

Ces avis sont unanimement élogieux ce qui ne manquera pas de donner de l'énergie à l'APPR pour franchir les derniers obstacles avant de démarrer le chantier !

Etabli le 12 juin 2026 à Nieul sur Mer

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Goux', with a horizontal line underneath.

Alain Goux Commissaire Enquêteur